

Le 25 juin 2024, le Conseil Communautaire a arrêté le projet du [Plan Local d'Urbanisme Intercommunal \(PLUi\) du Grand Figeac](#). Ce document est une **version amenée à évoluer** et n'est donc **pas un document finalisé** permettant de produire des actes d'urbanisme. En effet, le travail continue car les dernières phases de la procédure peuvent induire des ajustements : consultation des PPA, enquête publique et arbitrage politique sont à venir.

En effet, cette version est désormais proposée aux Personnes Publiques Associées (PPA) qui sont les institutions de l'État (Préfectures Lot et Aveyron, DREAL Occitanie, Mission Régionale de l'Autorité environnementale, ABF...), les chambres consulaires Lot et Aveyron, les collectivités du Grand-Figeac (les 92 Communes) et les collectivités de rang supérieur (Région, Départements Lot et Aveyron) notamment. Ces PPA ont désormais 3 mois pour faire connaître leurs avis et leurs observations.

Suite à cela, le Grand-Figeac pourra organiser l'enquête publique (fin d'année 2024) avec les éléments de cette version arrêtée ainsi que les avis des PPA. Cette démarche est une occasion pour tout un chacun d'obtenir des informations sur le projet du PLUi et permet également de contribuer activement à l'élaboration du PLUi en proposant des améliorations pour le développement du territoire.

L'ensemble de ces retours (PPA et enquête publique) seront ainsi soumis et travaillés avec les élus du Grand-Figeac pour aboutir à une version finale qui sera proposée au Conseil Communautaire pour approbation.

**Direction de l'Aménagement de l'Urbanisme et de l'Habitat**  
**Service Planification**